



## CONSULAT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

25, allées Jean Jaurès – 31000 Toulouse, France

Site : <http://french.france.usembassy.gov/toulouse.html>

### Règlement du concours pour le logo des dix ans du Consulat des Etats-Unis à Toulouse

#### Conditions de participation :

- Le présent concours est ouvert à tout infographiste professionnel ou amateur à l'exclusion des membres du personnel du gouvernement américain et de leurs parents proches. Les participants doivent résider en France et être âgés d'au moins 18 ans.
- Chaque participant ne pourra soumettre qu'une proposition de logo.
- Les propositions devront être envoyées à [usatoulouse@state.gov](mailto:usatoulouse@state.gov) avant le 13 juin 2010 à minuit heure de Paris. Chaque participant devra indiquer son nom complet ; son âge ; ses coordonnées postale, électronique et téléphonique ; ainsi que la mention « Concours logo » suivie de son nom dans le champ objet du message.
- Le consulat se réserve le droit de rejeter toute proposition de logo qui ne serait pas conforme aux conditions du concours.

#### Format :

- Les propositions de logo devront être fournies sous forme de fichier Adobe Illustrator ou Photoshop d'une résolution supérieure ou égale à 300 DPI. Elles devront inclure une version réduite.
- Les logos doivent être présentés en couleur et en noir et blanc.
- Le logo doit pouvoir donner lieu à une reproduction avec des moyens techniques simples (photocopie noir et blanc basse résolution, par exemple). Il doit être adapté à tous types de supports imprimés et électroniques de toutes dimensions.

#### Propriété intellectuelle :

- Les logos envoyés au Consulat des Etats-Unis par les participants au concours sont considérés comme la propriété exclusive du Consulat. Le logo choisi pourra être utilisé à toute fin jugée utile par le Consulat. Les éléments de base du visuel pourront éventuellement être utilisés comme modèle et modifiés par le Consulat.
- Toute personne qui adresse un logo dans le cadre du concours reconnaît qu'elle en est l'auteur et le propriétaire légitime. Elle certifie en outre que son logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.

#### Sélection du lauréat :

- Un panel de jurés désignés par le Consulat choisira le logo gagnant. Le jury se réserve le droit de ne pas sélectionner de lauréat dans l'éventualité où aucun des travaux soumis ne corresponde au niveau de qualité souhaité.
- Tous les logos seront examinés d'après les mêmes critères de pertinence, créativité, et mérite artistique. Toute décision sera définitive.
- L'annonce du lauréat du concours se fera le 21 juin 2010 sur le site Internet du Consulat des Etats-Unis à Toulouse. La présentation officielle du nouveau logo aura lieu à Toulouse à l'occasion de la célébration de la Fête de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
- Le lauréat recevra un prix en espèces d'un montant de 2000 US dollars.